

Circuits

2023

GROUPES

en Eure-et-Loir



Eure-
et-Loir
Tourisme

Bienvenue en Eure-et-Loir

L'Eure-et-Loir à 1 heure à l'ouest de Paris, vous plonge dans l'histoire de France et vous invite à découvrir en groupe un patrimoine exceptionnel... mais pas seulement !

Chartres et sa cathédrale incontournable, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, sa basse ville médiévale mais aussi **Chartres en Lumières**.

La vallée royale de l'Eure, reconnue pour les châteaux de Maintenon et d'Anet qui ont appartenu à de grandes favorites comme Madame de Maintenon ou Diane de Poitiers.

Le Perche, parc naturel régional et son patrimoine varié avec **Nogent-le-Rotrou** capitale du Perche, **Senonches**, son château, sa forêt peuplée d'arbres remarquables et ses paysages vallonnés, le Collège royal et militaire de Stéphane Bern, **La Ferté-Vidame** fief du Duc de Saint-Simon, sa gastronomie.

La Vallée du Loir avec le **château de Châteaudun** identifié comme le premier château de la Loire, **les grottes du Foulon**, le **Jardin de Jean-Pierre Coffe** mais également la petite Venise de Beauce à **Bonneval**.

La Beauce, grenier à blé de la France où le ciel et la terre se confondent, cachant des richesses humaines et culturelles.

Qu'attendez-vous pour venir nous voir en Eure-et-Loir !

Eure-et-Loir tourisme Vous imaginez, nous organisons

- Un professionnel spécialiste de la destination
- Un expert qui vous aide à concevoir votre voyage sur mesure
- Un interlocuteur unique qui se charge de l'organisation complète de votre séjour.

Eure-et-Loir Tourisme est membre de Destination Groupes, le réseau des spécialistes des voyages en groupe sur mesure.

DESTINATION
GROUPES

Renseignements et réservations Eure-et-Loir Tourisme

Votre contact privilégié

info.groupes@tourisme28.com

Tél. : 02 37 84 01 02 - Port. : 06 72 01 58 57



Venir en Eure-et-Loir



Sommaire

- 4 Chartres, ville de Lumières
- 6 Madame de Maintenon
- 8 La Vallée de l'Eure
- 10 La Vallée du Loir
- Autour de Marcel Proust 12
- Le Perche côté sud 14
- En forêt du Perche 16
- La Beauce 18

Crédits photos : LEZBROZ - Patrick FORGET - Eure et Loir Tourisme, La Ferme au Colombier, E.A.R.L. de Smet, CVFE - Eure Tourisme, Cidre Traditionnelle du Perche, Frédéric CHEHU, Christophe DOLBEAU, Cabaret l'Étincelle, C.I.R. - O.T. des forêts du Perche - Photo Conservatoire CANOPEE, Brasserie de Chandres, Collège royal et militaire de Thiron Gardais, Guillaume BORDAS, Thomas GARNIER, Max Coquard - Best Jobers, Victor TONELLI, Coralie DAUDIN, Arnaud LOMBARD, William MORICE. Conception graphique Dazibaocom.com - Imprimerie Chauveau Indica 28630 GELLAINVILLE



Chartres Ville de Lumières

À Chartres, vous contemplerez la célèbre cathédrale Notre-Dame, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Vous découvrirez ensuite le savoir-faire des maîtres-verriers qui subliment le verre et le plomb pour en faire de véritables bijoux de lumières. Le soir venu plus de 20 monuments chartrains vous réservent un spectacle haut en couleurs.

4



CHARTRES

1 JOURNÉE

De 20 à 40 pers.

À partir de

69€
/pers

Suggestion de menu

- L'Aspic façon pot au feu et son pesto de coriandre
- Fondant de volaille farci aux cèpes, sauce bière Eurélienne
- La crème chocolat au lait et éclats de caramel
- Eau, vin et café

Chartres incontournable

10 h : La cathédrale Notre-Dame (visite guidée 1h30).

12 h : La cité médiévale en petit train (visite commentée 20 min. - circuit aller). Arrêt au restaurant pour le déjeuner.

12h30 : Déjeuner dans un restaurant de la basse ville.

14 h : Reprise par le petit train et fin de la visite (durée 20 min. - circuit retour).

15 h : Le Centre International du Vitrail (visite guidée 1h30).

Découvrez les étapes de la création et de la restauration d'un vitrail dans ce centre d'exposition unique !

Le prix comprend : Les visites guidées, le déjeuner, la gratuité chauffeur.

Le prix ne comprend pas : Le transport, les dépenses personnelles.

Validité : Toute l'année - Programme inversé le dimanche en raison de l'office religieux à la cathédrale.



À la carte

Envie d'un programme sur mesure ?
Retrouvez ici quelques suggestions de
visites pour modifier ou peaufiner votre
programme.

1 L'atelier d'un maître verrier

(visite guidée 1h30).

Des gestes ancestraux aux techniques modernes, découvrez l'univers de ces artisans qui maîtrisent la lumière et les couleurs. Pour votre confort, l'atelier n'accepte qu'un maximum de 40 personnes par visite.



2 Le château de Maintenon et ses jardins

(visite guidée 2h).

Loin des fastes de Versailles, entrez dans l'intimité de la demeure de Madame de Maintenon dernière épouse du Roi Soleil.



3 Chartres en Lumières

Visite commentée de Chartres en Lumières en petit train touristique ou à pied. Un voyage lumineux pour découvrir les 24 monuments chartrais mis en lumières !



4 La brasserie Eurélienne

(visite guidée suivie d'une dégustation 1h30).

L'Eurélienne, c'est l'histoire de Vincent Crosnier, qui à l'âge de 23 ans, décide de diversifier l'activité de l'exploitation agricole familiale, située à Sours près de Chartres. Il crée, en 2005 une microbrasserie, qui valorise l'orge cultivée sur la ferme, et qui emploie aujourd'hui toute la famille... Cette visite se terminera par une dégustation.



Madame de Maintenon

À Maintenon et aux alentours, l'histoire de Françoise d'Aubigné, devenue Madame de Maintenon a fortement imprégné la vallée de l'Eure. De nombreuses fermes et demeures ont su préserver cet héritage pour proposer aujourd'hui des visites insolites dans des écrins de verdure.

6



1 JOURNÉE

De 30 à 100 pers.

À partir de

55 € /pers

Suggestion de menu

- Apéritif
- Petit pâté chutney aux pommes
- Poularde farcie et ses légumes
- Brie aux noix sur salade
- Charlotte à la poire et chocolat
- Eau, vin et café

Madame de Maintenon

10h30 : Le château de Maintenon et ses jardins (visite guidée 2h). Loin des fastes de Versailles, entrez dans l'intimité de la demeure de Madame de Maintenon dernière épouse du Roi Soleil.

13 h : Déjeuner à la Ferme au Colombier.

15 h : La Ferme au Colombier (visite guidée 1h par les propriétaires). Découvrez l'histoire de cette ferme et à travers elle, l'évolution des pratiques agricoles.

Le prix comprend : Les visites guidées, le déjeuner, la gratuité chauffeur.

Le prix ne comprend pas : Le transport, les dépenses personnelles.

Validité : De février à décembre sauf le lundi.



À la carte

Envie d'un programme sur mesure ?
Retrouvez ici quelques suggestions de
visites pour modifier ou peaufiner votre
programme.



1 Le Jardin médiéval de Bois Richeux (Visite guidée 1h30).

Venez découvrir le cadre enchanteur du jardin d'inspiration médiévale où parterres de buis, bouquets de lavande, cloître de charmes et chambre d'amour évoquent les anciens jardins clos du Moyen-Âge.

2 Le Conservatoire des meules et pavés (visite guidée 1h30).

Découvrez l'histoire des carrières d'Epernon, de la fabrication des meules et moulins, mais aussi des pavés de rues, racontée dans un pavillon de l'exposition universelle de 1900.



3 À la découverte de fleurs comestibles

(visite guidée suivi d'une dégustation 1h30).

Depuis 8 ans, Virginie Bouchard a repris la ferme familiale. Elle prolonge ici une culture peu connue du grand public et tout en subtilité : les fleurs comestibles. En suivant les saisons 40 espèces poussent ici tout au long de l'année.

4 Le Parc de la Clef (visite guidée 1h30).

Découvrez les différentes ambiances de ce parc de 4 hectares créé au 19^e siècle. Trois univers vous seront proposés : le jardin anglais, le jardin no et le jardin symbolique avec une approche centrée sur la biodiversité, l'harmonie et l'écologie.



5 Le Cabaret l'Étincelle (déjeuner spectacle).

Ce cabaret vous réserve la magie des plus grands cabarets : costumes et plumes, danses et numéros visuels. Le maître des lieux, Mister John, illusionniste réputé, vous promet un moment fort et convivial enrichi par son énergie et son enthousiasme débordant.



La Vallée de l'Eure

Cette vallée riche d'histoire est devenue célèbre par ses illustres personnages : Diane de Poitiers pour le château d'Anet et Louis Philippe pour la chapelle royale de Dreux. Elle se révèle être une merveilleuse étape pour profiter d'un moment culturel, naturel ou immersif avec le Centre d'interprétation de la Renaissance à Anet.

8



1 JOURNÉE

De 25 à 100 pers.

À partir de

56 € /pers

Suggestion de menu

- Apéritif
- Salade de mâche et Morteau
- Curry d'agneau et son riz
- Brie aux noix sur salade
- Tarte aux pommes
- Eau, vin et café

Sur les pas des Rois de France

10 h : Le château d'Anet (visite guidée 1h30). Les plus grands talents de la Renaissance ont été associés à l'architecte Philibert de l'Orme pour édifier ce superbe château, qui abrita les amours de Diane de Poitiers et du roi Henri II.

13 h : Déjeuner dans le domaine de la chapelle royale.

15 h : La chapelle royale Saint-Louis (visite guidée 1h). Les plus grands artistes du 19^e siècle, tels Delacroix, Ingres, Viollet le Duc,

Millet ou Mercié ont apporté leur concours à l'édification des vitraux et des gisants de la chapelle royale Saint-Louis, mausolée du roi Louis-Philippe.

Le prix comprend : Les visites guidées, le déjeuner, la gratuité chauffeur.

Le prix ne comprend pas : Le transport, les dépenses personnelles, le supplément forfait conférencier chapelle royale 100 €.

Validité : De février à fin novembre.



À la carte

Envie d'un programme sur mesure ?
Retrouvez ici quelques suggestions de
visites pour modifier ou peaufiner votre
programme.

1 Le Centre d'Interprétation de la Renaissance

(visite guidée 1h30).

Avec une vue imprenable sur le château d'Anet, ce musée nouvelle génération vous livrera toutes les clefs de compréhension des bijoux de la Renaissance et de la cour du roi Henri II et sa favorite Diane de Poitiers.



2 Le centre historique de Dreux et le beffroi

(visite guidée 1h30).

Entre le Beffroi, quelques vestiges de fortifications, l'église Saint Pierre et les fossés en eau, les quartiers historiques de Dreux vous offrent un large panorama de l'architecture du 15^e siècle à nos jours.



3 La ferme de Badonville

(visite guidée suivie d'une dégustation 1h30).

Cette ferme vous fera découvrir son activité de polyculture mais surtout sa production de safran. La visite se terminera par une dégustation de produits safranés.



4 L'écomusée des vigneron et artisans drouais

(visite guidée suivie d'une dégustation 1h30).

Les caves du prieuré Saint-Thibault, creusées au 12^e siècle, font revivre le vignoble drouais, dont vous dégusterez la production. Ce musée abrite une collection des métiers d'antan.



5 Les portes de la Normandie

Au nord d'Anet, remontez le temps en découvrant une ancienne manufacture de peignes, une promenade en train d'autrefois et une des plus anciennes maisons de production de Calvados.



La Vallée du Loir

Après avoir pris sa source à Saint-Eman, proche d'Illiers-Combray, le Loir s'affirme en dessinant les fossés de la cité de Bonneval. À Châteaudun, il offre au château de Jehan de Dunois une perspective à couper le souffle. À Montigny-Le-Gannelon il reflète la façade majestueuse du château.

10



1 JOURNÉE

De 25 à 100 pers.

À partir de

58 € /pers

Suggestion de menu

- Apéritif
- Eclair de camembert au cidre
- Bœuf braisé à la bière de Beauce, écrasé de pommes de terre
- Bleu de Beauce et sa verdurette
- Boulot et son coulis de caramel
- Eau, vin et café

Châteaudun, au fil du Temps

10 h : Les Grottes du Foulon (visite guidée 1h). Ce site géologique unique au monde pour ses géodes marines de quartz et de calcédoine, a été habité par l'homme du Paléolithique il y a 300 000 ans.

12 h : Déjeuner terroir aux Grottes du Foulon.

14h30 : Le château de Châteaudun (visite guidée 1h30). Découvrez le château de Jehan de Dunois, fidèle compagnon de Jeanne d'Arc.

16h00 : les quartiers historiques de la ville de Châteaudun (visite guidée 1h30). Vous découvrirez le quartier historique situé entre le château et l'ancienne abbaye de la Madeleine, les rues anciennes et les belles maisons à pans de bois.

Le prix comprend : Les visites guidées, le déjeuner, la gratuité chauffeur.

Le prix ne comprend pas : Le transport, les dépenses personnelles.

Validité : Toute l'année.



À la carte

Envie d'un programme sur mesure ?
Retrouvez ici quelques suggestions de
visites pour modifier ou peaufiner votre
programme.

1 Bonneval, la petite Venise de la Beauce

(Promenade au fil du Loir).

Laissez les gondoles à Venise et embarquez pour une "croisière" apaisante à bord d'un bateau électrique que vous piloterez vous-même. Inutile d'avoir le pied marin pour apprécier cette charmante balade sur les canaux de "la petite Venise de la Beauce", où ponts, passerelles et lavoirs rythment le parcours et prennent même vie à la nuit tombée. Car oui : les illuminations de « Bonneval, lumières au fil de l'eau » sont de retour chaque été !



2 Le château de Montigny le Gannelon (visite guidée 1h30).

Découvrez ce superbe château Renaissance qui surplombe le Loir. Une demeure habitée et meublée qui révèle les familles de Montmorency Laval et Lévis Mirepoix dont l'un des ancêtres inspira le personnage de Barbe Bleue.

3 Le musée aérien Canopée

(visite guidée 2h).

Le Conservatoire d'Aéronefs Non Opérationnels Préservés et Exposés (CANOPÉE) propose aux visiteurs un aperçu de l'histoire de l'aviation militaire française. Les visiteurs peuvent ainsi découvrir de nombreux appareils dans l'un des hangars de la base aérienne de Châteaudun.





Autour de Marcel Proust

La région de Combray rendue célèbre par l'auteur dans son œuvre « À la recherche du temps perdu » a célébré en 2021 le 150^e anniversaire de la naissance de Marcel Proust. Elle célèbre en 2022 le 100^e anniversaire de sa mort. Le souvenir du petit Marcel est encore présent. Ses fameuses madeleines, ce « plaisir délicieux » vous le prouveront.

12



1 JOURNÉE

De 25 à 50 pers.

À partir de

58 € /pers

Suggestion de menu

- Apéritif
- Caviar d'aubergines et foie gras
- Cabillaud sauce champagne
- Salade et fromage
- Succès praliné
- Eau, vin et café

Sur les pas de Marcel Proust

10 h : Le château de Villebon (visite guidée 2h). Le château privé le plus impressionnant d'Eure-et-Loir.

12h : Déjeuner dans une auberge de charme.

14h30 : Le pré catelan et les sites Proustiens (visite guidée 45 min). Ce parc à l'anglaise au décor oriental est le lieu où Marcel Proust aimait se réfugier pour lire.

16h : Musée de Tante Léonie
En visitant la demeure de Jules Amiot, oncle de l'écrivain,

découvrez l'univers de la célèbre Tante Léonie et de ses "fameuses madeleines". Au fil des pièces de la maison, savourez des passages de l'œuvre de Proust grâce à l'évocation et à l'aménagement fidèle aux textes.

Le prix comprend : Les visites guidées, le déjeuner, la gratuité chauffeur.

Le prix ne comprend pas : Le transport, les dépenses personnelles.



À la carte

Envie d'un programme sur mesure ?
Retrouvez ici quelques suggestions de
visites pour modifier ou peaufiner votre
programme.

1 Collège royal et militaire

(visite guidée 1h30).
Le collège royal et militaire
est un site incontournable du
Perche. Grâce à son musée
dans les anciennes classes
du collège, revivez l'histoire
millénaire de l'abbaye, du
collège et de sa restauration
par Stéphane Bern.



2 Le Musée de l'école d'Unverre

(visite guidée 1h30).

Et si vous vous réveilliez
d'un doux rêve et que vous
vous retrouviez à l'école ! Le
musée d'Unverre reconstitue
une salle de classe rurale du
début du 20^e siècle d'une
étonnante vérité. On s'y
croirait...

13

3 Jean-Pierre Coffe, côté jardin

(promenade
guidée au fil du Loir 1h).

Partez à la découverte du
jardin de Jean-Pierre Coffe.
Le jardin de la Duchaylatière
est constitué de plusieurs
jardins qui offrent de
multiples facettes à l'image
de son initiateur.





Le Perche, côté sud

Un enchaînement de collines boisées, des manoirs et des chevaux percherons, aucun doute, vous êtes bien au cœur du parc naturel du Perche. Une région qui compte désormais un célèbre ambassadeur : « Monsieur Patrimoine », Stéphane Bern.



1 JOURNÉE

De 20 à 50 pers.

À partir de

50 €
/pers

Suggestion de menu

- Carpaccio de légumes de saison, truite fumée et vinaigrette gourmande
- Suprême de volaille, écrasée de pommes de terre
- Assortiment gourmand
- Eau, vin et café

Thiron Gardais, village célèbre

10 h : Le collège royal et militaire de Stéphane Bern à Thiron-Gardais (visite guidée 1h30). Le collège royal et militaire est un site incontournable du Perche. Grâce à son musée dans les anciennes classes du collège, revivez l'histoire millénaire de l'abbaye, du collège et de sa restauration par Stéphane Bern.

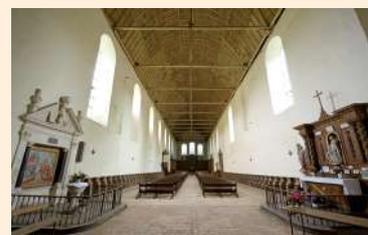
12h30 : Déjeuner dans un restaurant de charme à Thiron-Gardais.

14h30 : Les jardins thématiques de l'abbaye de Thiron-Gardais (visite guidée 1h30). Venez admirer le très beau parc médiéval de 4 hectares, composé de différents jardins situés dans le site prestigieux de l'abbaye de 1114.

Le prix comprend : Les visites guidées, le déjeuner, la gratuité chauffeur.

Le prix ne comprend pas : Le transport, les dépenses personnelles.

Validité : Toute l'année.



À la carte

Envie d'un programme sur mesure ?
Retrouvez ici quelques suggestions de
visites pour modifier ou peaufiner votre
programme.

1 Le château et la ville de Nogent-le-Rotrou (visite guidée).

Capitale du Perche, Nogent-le-Rotrou vous charmera par son riche patrimoine. Le château Saint-Jean à l'imposant donjon défendait le comté des Rotrou. La ville possède de belles demeures anciennes que vous pourrez découvrir au fil d'une visite guidée.



2 Le village et le Château de Frazé (visite guidée 1h30).

Frazé, c'est surtout son château et son joli parc à la française ouvert à la visite. Mais ce village vous réserve également une somptueuse église, des maisons de caractère et un cadre boisé. La lumière du petit matin ou celle de la fin de journée offre des couleurs chatoyantes à ce charmant bourg.

3 Capri Perche (visite guidée suivie d'une dégustation 1h30).

Au cœur du Perche, venez découvrir cet élevage de chèvres de race alpine. La visite se terminera par une dégustation.



4 La ferme auberge de l'agneau grillé (déjeuner 2h).

Au cœur du Perche, la Ferme des Pies vous propose un repas autour de l'agneau. Cet établissement possède une capacité de 170 personnes avec une vue imprenable sur les collines du Perche.



5 Cidrierie (visite guidée suivie d'une dégustation 1h30).

Le pommier fait partie du paysage traditionnel du Perche. Sa présence explique la production de cidre et de ses dérivés, dont vous apprécierez la dégustation.



En forêt du Perche

La forêt percheronne, Sylva Pertica, recouvrait jadis la totalité du Perche. Cette richesse naturelle a permis le développement des activités artisanales et industrielles liées à la filière du bois. Les chênes du Perche sont encore aujourd'hui reconnus pour leur qualité. Certains arbres, soigneusement sélectionnés, ont servi à la restauration de la flèche de Notre-Dame de Paris.



1 JOURNÉE

De 20 à 50 pers.

À partir de

58 € /pers

Suggestion de menu

- Kir percheron
- Œuf parfait, champignons, lardons
- Merlu confit à l'huile d'orange
- Chou au praliné et craquelin noisette
- Eau, vin et café

En Forêt du Perche

10 h : La ville et le château de la Ferté-Vidame (visite théâtralisée 1h30).

Le Duc de Saint-Simon, mémorialiste de Louis XIV vous fera découvrir sa ville, son château. Si l'humeur lui sied, il vous dévoilera peut-être quelques secrets de la cour au temps du Roi Soleil.

12h : Déjeuner dans un restaurant de charme.

14h30 : Le cheval Percheron (durée 1h).

Cette ferme d'élevage vous fera découvrir ce magnifique cheval de trait, emblème du parc naturel du Perche. Une promenade confortablement assise dans une voiture hippomobile vous montrera les capacités de ce cheval puissant et docile.

Le prix comprend : Les visites guidées, le déjeuner, la gratuité chauffeur.

Le prix ne comprend pas : Le transport, les dépenses personnelles.



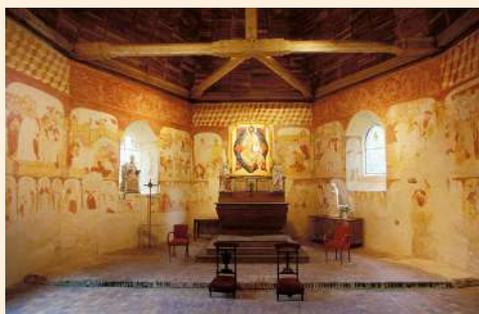
À la carte

Envie d'un programme sur mesure ?
Retrouvez ici quelques suggestions de
visites pour modifier ou peaufiner votre
programme.

1 Senonches, une forêt d'histoires

(visite guidée 1h).

Senonches en lisière de la forêt domaniale est une ville de charme et de caractère où il est agréable de se promener. Le château de Senonches avec son exposition permanente « forêt d'histoires », vous apprendra tout sur le milieu forestier. La visite peut se prolonger sur le sentier de l'orée du bois.



2 La Chapelle de Réveillon

(visite guidée 1h).

Située dans un écrin de verdure, cette chapelle d'origine romane a conservé la totalité de son décor de peinture du XVI^e siècle. Un excellent aperçu de la production artistique de l'époque.

3 Le musée Saint-Simon

(visite libre 1h).

Voici un espace dédié à l'illustre propriétaire du château de La Ferté-Vidame : le duc de Saint-Simon. Vous pourrez découvrir tous les secrets de la cour du Roi-Soleil et de la Régence qui ont conduit à l'écriture des célèbres Mémoires.



4 Le château de la Rivière

(visite guidée 1h30).

Profitez d'un vrai voyage dans le temps à la découverte de ce domaine en pleine nature !

Le château de La Rivière est le berceau de la famille d'Aligre, qui le fit construire au début du XVII^e siècle. Il a également été le lieu de villégiature de personnalités du cinéma comme Michel Audiard, Lino Ventura et Jean Gabin.





La Beauce

Surnommée « le grenier à blé de la France », cette vaste plaine agricole féconde abrite une agriculture qui a profondément évolué au cours des deux derniers siècles et qui se tourne aujourd'hui vers de nouvelles pratiques.

18



1 JOURNÉE

De 20 à 40 pers.

À partir de

52 € /pers

Suggestion de menu

- Saumon mariné aux herbes fraîches
- Filet de porc rôti à la provençale
- Pain perdu, caramel au beurre
- Eau, vin et café

Histoire et Terroir de Beauce

10 h : Un moulin à vent beauceron (visite guidée 1h30).
Symbole du patrimoine beauceron, les moulins bravent les vents de Beauce depuis des siècles.

12h30 : Déjeuner dans un restaurant à Voves.

14h30 : Le musée de la guerre de 1870 (visite guidée 1h30). Venez commémorer le souvenir de la bataille du 2 décembre 1870. Une visite pour mieux comprendre

un conflit qui préfigure les deux Guerres mondiales.

16 h : Découverte d'une brasserie beauceronne (visite guidée 1h30 suivie d'une dégustation).

Le prix comprend : Les visites guidées, le déjeuner, la gratuité chauffeur.

Le prix ne comprend pas : Le transport, les dépenses personnelles.

Validité : Toute l'année.



À la carte

Envie d'un programme sur mesure ?
Retrouvez ici quelques suggestions de
visites pour modifier ou peaufiner votre
programme.

1 La Maison de la Beauce

(visite guidée 1h30).

La Maison du Tourisme Cœur de Beauce a pour objet l'étude, la valorisation et la promotion du territoire beauceron. Pour cela elle vous propose tout au long de l'année des expositions permanentes et temporaires, des conférences pour mieux comprendre ce territoire. Vous pourrez trouver sur place toutes les pépites beauceronne grâce à la boutique de produits locaux.



2 Un parc éolien

(promenade 1h).

Vous partirez à la découverte d'un des plus grands parcs éoliens de France et découvrirez les avantages et les inconvénients de ces moulins modernes.

19



3 Le musée de la Guerre de 1870

(visite guidée 1h30).

Découvrez l'histoire de la Guerre de 1870 à travers plus de 200 uniformes, casques, fusils et objets personnels présentés au sein d'une scénographie moderne, interactive et immersive qui permettra à chacun de rejouer la bataille de Loigny le 2 décembre 1870 qui fit près de 9 000 victimes.



4 Musée Farcot

(visite guidée 1h30).

Le musée Farcot retrace la vie du légataire, Eugène Farcot, qui avait pour souhait d'apporter une culture muséale dans sa commune natale, Sainville, où il naquit en 1830. L'agencement des collections est pensé à la manière d'un cabinet de curiosités comme il en était en vogue au XIX^e siècle.



Chartres en Lumières



Le château de Châteaudun



Le domaine de la Ferté-Vidame



Le château de Nogent-le-Rotrou





Le château de Maintenon



Le château d'Anet



Le château de Villebon



Un moulin Beauceron



Château d'Anet



La petite Venise de Beauce

CONDITIONS DE VENTE

ART.1er – PRÉAMBULE

Les présentes conditions particulières de vente régissent les relations entre Eure-et-Loir Tourisme, organisme local de tourisme prévu à l'article L211-1 (II) du code du tourisme et membre du réseau Tourisme & Territoires, et ses clients. Ces conditions particulières de vente s'inscrivent dans le strict respect de la réglementation en vigueur et s'appliquent à toute réservation effectuée à compter du 1er juillet 2018. Elles annulent et remplacent toutes les versions antérieures de conditions particulières de vente proposées par Eure-et-Loir Tourisme. Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions particulières de vente et en avoir accepté les termes en signant la réservation proposée par Eure-et-Loir Tourisme et qui propose, avec les conditions générales de vente prévues aux articles R211-3 à R211-11 du code du tourisme et les présentes conditions particulières de vente, le Contrat, tel que ce terme est défini à l'article 2 ci-après.

ART.2e – DÉFINITIONS

Vendeur : désigne Eure-et-Loir Tourisme, organisme local de tourisme, membre du réseau Tourisme & Territoires, et qui propose à la vente des Prestations touristiques sur sa zone géographique d'intervention : le département d'Eure-et-Loir et ses environs.

Client : désigne la personne qui achète ou réserve une Prestation Touristique, étant entendu que le Client peut ne pas être le bénéficiaire ou participant de la Prestation touristique, selon que le Client souhaite bénéficier personnellement de la Prestation touristique ou qu'il souhaite en faire bénéficier un tiers.

Bénéficiaire ou Participant : désigne la personne physique qui consomme la Prestation touristique achetée par le Client auprès du Vendeur.

Location de vacances ou Location Saisonnière ou Gîte rural : service de voyage constitué de la location d'un immeuble conclue pour une durée maximale et non renouvelable de quatre-vingt-dix jours consécutifs, selon la définition donnée par les articles L211-4 du code du tourisme et 1-1 (2°) de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970.

Partenaire : désigne toute personne productrice ou organisatrice de la Prestation Touristique vendue par le Vendeur au Client.

Contrat : désigne l'ensemble des engagements réciproques pris par le Vendeur, d'une part, et par le Client, d'autre part, et portant sur la réservation ou l'achat d'une Prestation touristique. Le Contrat est composé des conditions générales de vente applicables à tous les opérateurs de tourisme, des conditions particulières de vente applicables au Vendeur et des conditions de réservation propres à la Prestation touristique sélectionnée par le Client.

Séjour : désigne un forfait touristique au sens des dispositions de l'article L211-2 (II) du code du tourisme.

Prestation touristique ou Prestation de voyage : désigne (i) un service de voyage ou (ii) un service touristique ou (iii) un forfait touristique ou (iv) une prestation de voyage liée tels que ces termes sont définis à l'article L211-2 du code du tourisme.

Activité de pleine nature : désigne une Prestation touristique ou une Prestation de voyage qui se déroule en milieu naturel.

Canal de distribution : désigne le moyen technique par lequel le Vendeur propose au Client de réserver ou d'acheter une Prestation touristique (téléphone, site internet, accueil physique, ...).

Partie : désigne le Vendeur ou le Client, selon le sens donné par la phrase où ce terme figure. Au pluriel, ce terme désigne le Vendeur et le Client.

Site : désigne le ou les sites internet du Vendeur dont ceux figurant à l'adresse ou aux adresses : www.tourisme28.com - www.reservationtourisme28.com

ART.3e – INFORMATION PRÉALABLE OU PRE-CONTRACTUELLE

3.1 – PORTÉE

Les informations descriptives relatives à la Prestation touristique proposée par le Vendeur et figurant sur le Site ou sur le document remis au Client par le Vendeur constituent l'information préalable ou précontractuelle faite au Client au sens donné par l'article L. 211-8 du code du tourisme. Les éléments de cette information préalable ou précontractuelle dont la liste figure à l'article R211-4 du code du tourisme engagent le Vendeur.

3.2 – MODIFICATIONS

Le Vendeur se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications à ces éléments de l'information préalable dans la mesure où ces modifications sont apportées au Client par écrit et avant la conclusion du Contrat, dans les conditions prévues par les articles R211-5 et L211-9 du code du tourisme.

3.3 – PRIX

Le prix de la Prestation touristique, affiché sur le Site ou sur le document d'information préalable et remis par le Vendeur au Client, est celui en vigueur au moment de la consultation par le Client.

Il correspond au prix de la Prestation touristique, toutes taxes comprises (TTC).

Dans certains cas, des frais supplémentaires dont le détail et les conditions d'application figurent dans l'information préalable

pourront être perçus par le Vendeur lors de la réservation. Les modalités de paiement de ce prix figurent également sur le Site ou sur le document d'information préalable.

3.4 – TAXE DE SEJOUR

Conformément à la législation en vigueur sur l'activité des plateformes de réservation, le Vendeur peut (i) collecter la taxe de séjour applicable sur les différents territoires de sa zone géographique d'intervention au moment de la réservation ou de l'acte d'achat et (ii) la reverser aux intercommunalités pour le compte du Client. Lorsqu'elle est collectée par le Vendeur, le détail de cette taxe est mentionné sur le Site ou sur le document d'information préalable remis au Client.

3.5 – FRAIS DE DOSSIER

Enfin, des frais de dossier peuvent également être perçus par le Vendeur. Le détail et le montant de ces frais de dossier sont mentionnés dans l'information préalable et peuvent être différents en fonction du Canal de distribution du Vendeur.

3.6 – PRIX DEFINITIF

Le prix définitif TTC de la Prestation touristique et incluant tous les frais est indiqué au Client avant la formation définitive du Contrat.

ART.4 – RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Il appartient au Client de vérifier que les informations personnelles qu'il fournit lors de la réservation, lors de l'acte d'achat ou à tout autre moment, sont exactes et complètes.

En cas de réservation en ligne sur le Site, il est de la responsabilité du Client de s'assurer que les coordonnées qu'il communique sont correctes et qu'elles lui permettront de recevoir la confirmation de sa réservation. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas cette confirmation dans le délai indiqué, il incombe au Client de contacter le Vendeur sans délai. En outre, et pour le bon suivi de son dossier, le Client doit informer le Vendeur le plus rapidement possible de toute modification des informations personnelles qu'il a fournies au Vendeur.

ART.5 – RÉVISION DU PRIX

Le prix de la Prestation touristique ne pourra être modifié par le Vendeur après la formation du Contrat, sauf dans les cas limitativement prévus par l'article L211-12 du code du tourisme et au plus tard 21 jours avant le début de la Prestation touristique. A cet égard, les éléments de réservation font figurer les paramètres de la possible révision du prix et de quelle manière la révision du prix peut être calculée en fonction desdits paramètres.

ART.6 – RESPONSABILITÉ DU VENDEUR

Conformément à l'article L211-16 du code du tourisme, le Vendeur est responsable de plein droit à l'égard du Client ou du Bénéficiaire de la Prestation touristique de l'exécution des services prévus par le Contrat. Toutefois le Vendeur peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que le dommage est :

- Soit imputable au Client ou au Bénéficiaire,
- Soit imputable à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat et qu'il revêt un caractère imprévisible ou inévitable,
- Soit dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables.
- Lorsque la responsabilité du Vendeur est engagée et sauf en cas de préjudice corporel ou en cas de dommages causés intentionnellement ou par négligence, l'indemnité sollicitée par le Client ne saurait excéder trois fois le prix total de la Prestation touristique.

ART.7 – PROCESSUS DE RÉSERVATION EN LIGNE

Le processus de réservation en ligne sur le Site est le suivant :

- Le Client sélectionne le ou les Prestations touristiques de son choix et les place dans son panier d'achat.
- Après validation du panier d'achat, le Client saisit ses informations et ses coordonnées personnelles.
- Le Client accède ensuite à une page récapitulant l'ensemble des éléments constitutifs du Contrat, éléments dont la liste est fixée aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme.
- Un premier « clic » permet au Client de valider les termes du Contrat, sous réserve d'avoir expressément accepté les présentes conditions générales et particulières de vente.
- Un second « clic » du Client, confirmant l'acceptation de ce dernier, permet au Client de valider les modalités de paiement du prix.
- Dans le cas où le paiement est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé qu'après acceptation du paiement par la banque du Client, tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.
- Après formation définitive du Contrat, le Vendeur adressera au Client un e-mail de confirmation, récapitulant l'ensemble des termes du Contrat, le contenu de cet e-mail constitue un moyen de preuve attestant de l'existence du Contrat.

ART.8 – PROCESSUS DE RÉSERVATION HORS LIGNE

En cas de réservation hors ligne, le Vendeur adresse au Client un projet de Contrat mentionnant l'ensemble des éléments prévus aux articles R211-4 et R211-6 du code du tourisme et incluant les présentes conditions générales et particulières de vente.

La réservation ou l'acte d'achat est définitivement formé après réception par le Vendeur et avant la date limite mentionnée sur le projet, (i) d'un exemplaire du Contrat signé par le Client impliquant notamment l'acceptation des présentes conditions particulières de vente (mentionnées sur le Site et disponibles sur simple demande auprès du Vendeur) et (II) du paiement de la partie du prix indiquée au Contrat ainsi qu'il est dit à l'article 10 ci-après.

Dans le cas où le paiement de la partie du prix indiquée au Contrat est effectué par carte bancaire, la réservation est considérée comme ferme et définitive et le Contrat formé lorsque le client communique ses coordonnées bancaires et son cryptogramme, soit par téléphone au Vendeur, soit dans un point de réservation physique du Vendeur. Tout rejet de paiement postérieur entraînera la résolution immédiate du Contrat.

ART.9 – ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L211-18 12° du code de la consommation, le Client ne bénéficie d'aucun droit de rétractation consécutif à l'achat ou à la réservation d'une Prestation touristique proposée par le Vendeur.

ART.10 – PAIEMENT

Sauf en cas de réservation en ligne où le paiement de l'intégralité du prix peut être exigé lors de la réservation, la réservation devient ferme et définitive et le Contrat formé lorsqu'un acompte représentant au moins 25% du prix total de la Prestation touristique est perçu par le Vendeur. Le solde du prix est dû au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique.

En cas de réservation à moins de 30 jours du début de la Prestation touristique, la totalité du règlement du prix de la Prestation touristique est systématiquement exigée à la réservation.

Le Client n'ayant pas versé la totalité du prix de la Prestation touristique au plus tard 30 jours avant le début de la Prestation touristique est considéré comme ayant annulé sa réservation et se verra appliquer des frais de résolution ainsi qu'il est indiqué à l'article 16 ci-après.

Enfin, et conformément à l'article 68 du décret 72-678 du 20 juillet 1972 modifié, les Locations de vacances ne peuvent faire l'objet d'aucun versement plus de 6 mois avant la remise des clés.

ART.11 – BON D'ÉCHANGE

Dès réception du paiement intégral, le Vendeur adresse au Client un bon d'échange présentant les informations pratiques relatives à la consommation de la Prestation touristique. La remise de ce bon d'échange au Partenaire par le Client n'est plus obligatoire. A son arrivée, le Client pourra communiquer la référence de sa réservation et présenter une pièce d'identité au nom du dossier de réservation.

ART.12 – ARRIVÉE

Le Client doit se présenter le jour convenu et aux heures mentionnées sur le bon d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le Client doit prévenir le Partenaire dont l'adresse et le téléphone figurent sur le bon d'échange. Le prix des Prestations touristiques non consommées en raison de ce retard restera du et le retard ne donnera lieu à aucun remboursement.

ART.13 – DURÉE

Le Client signataire du Contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue des dates mentionnées dans le Contrat.

ART.14 – MODIFICATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité de modifier unilatéralement les clauses du Contrat après la formation du Contrat et avant le début de la prestation touristique et sans que le Client ne puisse s'y opposer, sous réserve que la modification soit mineure et que le Client en soit informé le plus rapidement possible de manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable.

En cas de modification unilatérale par le Vendeur d'une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive et si cette modification n'est pas mineure et porte sur un élément essentiel du contrat telle qu'une hausse du prix de plus de 8% par rapport au prix initial en cas d'application de la clause de révision du prix, le Client a la possibilité, soit d'accepter la modification proposée par le Vendeur, soit de résoudre sans frais le Contrat. En cas de résolution du Contrat, le Client se voit rembourser immédiatement les sommes versées au titre de cette réservation et payer une indemnité équivalente à celle qu'aurait dû supporter le Client si une annulation était intervenue de son fait à la date de la modification et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

ART.15 – ANNULATION DU FAIT DU VENDEUR

Le Vendeur a la possibilité d'annuler la réservation sans frais avant le début de la Prestation touristique dans les deux cas suivants :

- Si le nombre de personnes inscrites pour la Prestation touristique est inférieur au nombre minimal indiqué dans le bulletin de réservation et si l'annulation intervient au plus tard (i) 20 jours avant le début si la Prestation touristique dépasse 6 jours, (ii) 7 jours avant le début si la Prestation touristique a une durée comprise entre 2 et 6 jours ou (iii) 48 h avant le début si la Prestation touristique ne dure pas plus de 2 jours.
- Si le Vendeur est empêché de fournir la Prestation touristique

en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et si l'annulation intervient dans les meilleurs délais avant le début de la Prestation touristique.

Dans les cas énumérés ci-dessus, le Client a droit au remboursement intégral des paiements effectués mais pas à un dédommagement supplémentaire pour le préjudice éventuellement subi. Dans tous les autres cas, le Vendeur qui annule unilatéralement une Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive est redevable à l'égard du Client non seulement du remboursement immédiat des sommes versées par le Client au titre de cette réservation mais également d'une indemnité correspondant à l'indemnité qu'aurait dû supporter le Client si l'annulation était intervenue de son fait à la même date et ainsi qu'il est mentionné à l'article 16 ci-après.

ART.16 - ANNULATION ET MODIFICATION DU FAIT DU CLIENT

Toute demande de modification ou d'annulation à l'initiative du Client de la Prestation touristique réservée de manière ferme et définitive doit être notifiée par écrit au Vendeur. La date de réception de cette notification écrite sera celle retenue pour le calcul des frais visés ci-après. La demande doit être faite dans un délai maximum de 48H suivant la date de début du séjour, faute de quoi aucun remboursement ne sera accordé.

Toute demande de modification non expressément acceptée par le Vendeur et qui ne donne pas lieu à un avenant au Contrat avec les ajustements éventuels rendus nécessaires équivaut à une annulation. A cet égard, et pour toutes les structures situées en site isolé, une demande de modification en vue d'un report pourra être accordé exceptionnellement dans certains cas liés aux conditions climatiques et aux conditions d'accessibilité. La demande doit être effectuée par mail ou courrier postal auprès du Vendeur dans un délai de 48H ouvrées à compter de la survenance de la modification des conditions climatiques et/ou d'accessibilité.

INDIVIDUEL AU SEIN D'UN GROUPE

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	Aucun
De 30 à 22 jours	25 % du montant du forfait
De 21 à 8 jours	50 % du montant du forfait
De 7 à 2 jours	75 % du montant du forfait
Moins de 2 jours/non présentation	100% du montant du forfait

TOTALITÉ DU GROUPE

Délai constaté avant le début du Séjour ou de la Prestation	Frais de résolution
Plus de 30 jours	10 % du montant du forfait
De 30 à 22 jours	25 % du montant du forfait
De 21 à 8 jours	50 % du montant du forfait
De 7 à 2 jours	75 % du montant du forfait
Moins de 2 jours/non présentation	100% du montant du forfait

Les frais de résolution sont payés par le Client au Vendeur et viennent s'imputer à due concurrence sur les sommes d'ores et déjà payées par le Client au titre de la réservation.

Si le Client a souscrit un contrat d'assurance-annulation, les frais de résolution sont pris en charge par l'assureur dans les conditions prévues par le contrat d'assurance dont un résumé des garanties est joint au Contrat. Dans ce dernier cas toutefois, les frais de souscription du contrat assurance-annulation ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement. De la même façon, en cas de solution paiement mise en place par un organisme tiers à la demande du Client, les frais monétaires liés à cette solution de paiement et dus à cet organisme tiers ne peuvent faire l'objet d'aucun remboursement.

ART.17 - INTERRUPTION DE SEJOUR

En cas d'interruption de la Prestation touristique par le Client avant le terme prévu, il ne sera procédé à aucun remboursement de la part du Vendeur. Toutefois, le Client pourra se faire indemniser si le motif d'interruption est couvert par le contrat d'assurance-annulation qu'il a souscrit.

ART.18 - CESSIION DE CONTRAT

Le Client peut céder le Contrat à un tiers qui remplit les mêmes conditions que lui pour consommer la Prestation touristique. Dans ce cas, le Client est tenu d'informer le Vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 7 jours avant le début de la Prestation touristique. Le Vendeur communique alors sans délai au Client le montant des frais afférents à cette cession, frais qui ne sauraient excéder les frais

supplémentaires éventuels demandés par le Partenaire et le coût de traitement du dossier de cession par le Vendeur. En cas de Cession, le Client est responsable solidairement avec le tiers et vis-à-vis du Vendeur du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

ART.19 - CONDITIONS SPECIFIQUES AUX HEBERGEMENTS 19.1 - CAPACITE

Le Contrat est établi pour un nombre limité de personnes. Si le nombre de participants dépasse la capacité d'accueil de l'hébergement prévu au Contrat, le Partenaire peut refuser les participants supplémentaires. Toute rupture du Contrat pour ce motif sera alors considérée faite à l'initiative et sous la responsabilité du Client. Dans ce cas, le prix de la Prestation touristique restera acquis au Vendeur.

19.2 - DEPOT DE GARANTIE ET ETAT DES LIEUX

Certains types d'hébergement requièrent le paiement d'un dépôt de garantie à effectuer par le Client et destiné à couvrir les conséquences financières éventuelles des dégradations pouvant survenir pendant la Prestation touristique. Le montant de ce dépôt est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Ce dépôt de garantie est versé au Partenaire ou à son représentant au début de la Prestation touristique. En cas de règlement par carte bancaire sur le site www.reservation-tourisme28.com ou www.gites-de-france-eure-et-loir.com, une empreinte de carte sera réalisée et utilisée comme caution. Celle-ci sera automatiquement effacée si aucune dégradation n'est constatée dans les 72 heures suivant la fin du séjour. De façon contradictoire, il sera établi à l'arrivée et au départ un état des lieux permettant une vérification de l'état des locaux et objets de la location. Au départ, le dépôt sera restitué au Client, déduction faite du coût de l'éventuelle remise en état, si des dégradations imputables au Client étaient constatées. En cas de départ anticipé (par rapport aux heures mentionnées sur le bon d'échange) empêchant l'établissement de l'état des lieux le jour même du départ du Client, le dépôt de garantie (ou le solde du dépôt en cas de dégradations) est restitué par le Partenaire au Client dans un délai n'excédant pas une semaine. Le Client est tenu de jouir du bien loué en bon père de famille. L'état de propreté de l'hébergement à l'arrivée du Client devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du Client pendant toute la période de location et jusqu'à son départ.

19.3 - PAIEMENT DES CHARGES

Certains types d'hébergement requièrent le paiement de frais correspondant aux consommations d'eau, de gaz, d'électricité, de chauffage, etc. Le détail de ces frais est variable et est mentionné dans le document d'information préalable. Généralement, les charges incluses dans le prix de base comprennent l'électricité à hauteur de 8 kWh par jour, le gaz pour gazinière, l'eau froide. Le montant de ces charges est à verser directement au Partenaire contre reçu. Certains prix de location peuvent inclure un forfait global de charges.

19.4 - HOTELLERIE

Les prix comprennent la location de la chambre avec ou sans petit déjeuner, 1/2 pension ou pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un Client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes et sauf mention contraire, il lui est facturé un supplément dénommé « supplément chambre individuelle ». Le jour du départ, la chambre doit être libérée à l'heure affichée dans l'établissement.

ART.20 - ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler une activité prévue au Contrat si celui-ci est empêché de fournir cette activité en raison de la survenance de circonstances exceptionnelles et inévitables, ainsi qu'il est dit à l'article 15 ci-avant.

Dans la même situation de circonstances exceptionnelles et inévitables, le Vendeur peut également, avec l'accord du Client sauf en cas de modification mineure ainsi qu'il est dit à l'article 14 ci-avant, substituer l'activité d'origine par une autre activité. Dans ce second cas toutefois, le Client ne peut prétendre à aucun remboursement.

Dans tous les cas visés au présent paragraphe, le Client ne saurait prétendre à une aucune indemnité d'aucune sorte.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils de l'encadrant. Le Vendeur se réserve le droit d'expulser à tout moment d'un groupe un participant dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité du groupe et le bien-être des autres participants. Dans ce cas, aucune indemnité ne sera due.

Certaines Prestations qui se déroulent en extérieur nécessitent une bonne condition physique et/ou des équipements spécifiques. Lorsque cela est le cas, les informations correspondantes figurent dans le document d'information préalable.

ART. 21 - ANIMAUX

Le Contrat ou le bon d'échange précise si le Client peut ou non Séjourner en compagnie d'un animal domestique et, le cas échéant, précisera si l'accueil de l'animal fait ou non l'objet d'un supplément tarifaire et/ou d'un dépôt de garantie majoré. En cas de non-respect de cette clause par le Client, le prestataire peut refuser de fournir la Prestation touristique. Dans ce cas, aucun

remboursement ne sera effectué.

ART. 22 - ASSURANCES

Le Client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est invité à vérifier s'il bénéficie par ses assurances personnelles d'une couverture d'assurance dite « de villégiature ». A défaut, il lui est vivement recommandé d'en souscrire une. Le Vendeur met à la disposition du Client la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation et d'assistance ; le contenu des garanties et des exclusions fait l'objet d'un document qui sera remis au Client en même temps que le document d'information préalable. Le Vendeur est assuré au titre de sa responsabilité civile professionnelle ainsi qu'il est indiqué par ailleurs.

ART. 23 - RECLAMATIONS

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du Contrat doit être adressée par écrit au Vendeur sous 48 heures ouvrées. Les réclamations relatives à l'état des lieux doivent obligatoirement être portées à la connaissance du Vendeur dans les 48 heures suivant l'arrivée.

ART.24 - MEDIATEUR DU TOURISME

Après avoir contacté le Vendeur et, à défaut d'une réponse satisfaisante de sa part dans un délai de 60 jours, le Client peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV), dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17, et dont modalités de saisine sont disponibles sur le site internet : www.mtv.travel

ART.25 - PREUVE

Il est expressément convenu entre les Parties que les données conservées dans le système d'information du Vendeur et/ou de ses Partenaires concernant les éléments de la Prestation touristique ont la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

ART. 26 - DONNEES PERSONNELLES

Le Règlement (EU) 1609/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement général sur la protection des données ou RGPD, ainsi que la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, fixent le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Dans le cadre de son activité de vente de Séjours et Prestations touristiques, le Vendeur met en oeuvre et exploite des traitements de données à caractère personnel relatifs aux Clients et aux Bénéficiaires.

Conformément à l'article 12 du RGPD, le Vendeur a formalisé les droits et les obligations des Clients et Bénéficiaires au regard du traitement de leurs données à caractère personnel au sein d'un document appelé Politique de confidentialité accessible à l'adresse suivante : www.tourisme28.com et sur demande auprès du Vendeur. Pour toute autre information plus générale sur la protection des données personnelles, tout intéressé est invité à consulter le site de la CNIL www.cnil.fr.

ART. 27 - USAGE DE LA LANGUE FRANCAISE ET PRIMAUTE DU FRANÇAIS

Conformément à la loi n° 94-664 du 4 août 1994, les offres présentées sur les sites internet du Vendeur, ainsi que les présentes conditions particulières de vente, sont rédigées en langue française. Des traductions en langues étrangères de tout ou partie de ces informations peuvent toutefois être accessibles. Les Parties conviennent que la version en langue française primera sur toutes les versions rédigées dans une autre langue.

ART. 28 - DROIT APPLICABLE

Tout Contrat conclu entre le Vendeur et le Client est soumis au droit français.

IDENTITE DU VENDEUR - ASSURANCE RCP - GARANTIE FINANCIERE

Informations relatives au vendeur :

Raison sociale : EURE-ET-LOIR TOURISME
Forme juridique : Association Loi 1901
N° SIRET : 328 037 874 00067 - Code APE : 8413Z
N° d'immatriculation ATOUT FRANCE : IM028170001
Adresse : 1 rue Denis POISSON - 28000 CHARTRES
Téléphone : 02 37 84 01 02

Assurance RCP :

Le Vendeur a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle (ARCP) n°081.406.922 auprès de GAN ASSURANCES, 8 - 10 rue d'Astorg - 75383 paris Cedex 08 fin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que le Vendeur peut encourir.

Garantie financière :

Le Vendeur justifie d'une garantie financière souscrite auprès de l'A.P.S.T., 15 avenue Carnot 75017 PARIS qui a pour objet la protection du consommateur (remboursement des acomptes versés, continuation du voyage...) en cas de défaillance financière du Vendeur.

DESTINATION GROUPES

ADN
Tourisme

Rejoignez les experts
du voyage en **Groupes** !

■ AUVERGNE RHÔNES-ALPES

01 AIN
Tél : 04 74 32 83 98
www.ain-tourisme.com
reservation@aintourisme.com

03 ALLIER
Tél : 04 70 46 81 63
www.allier-tourisme.com
c.burdet@allier-tourisme.net

43 HAUTE-LOIRE
Tél : 04 71 07 41 65
www.auvergne-experience.fr
groupes@auvergne-experience.fr

73/74 SAVOIE MONT BLANC
Tél : 04 50 51 61 16
www.groupes.savoie-mont-blanc.com
groupes@smbtourisme.com

■ BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

25 DOUBS
Tél : 03 81 21 29 77
www.doubs.travel/groupes
groupes@doubs.com

39 JURA
Tél : 03 84 87 08 88
www.jura-tourism.com
groupes@jura-tourism.com

89 YONNE
Tél : 03 86 72 92 10
www.groupes-yonne.com
groupes@tourisme-yonne.com

■ CENTRE VAL-DE-LOIRE

18 CHER
Tél : 02 48 48 00 19
www.berryprovince.com
nathalie.roger@ad2t.fr

28 EURE-ET-LOIR
Tél : 02 37 84 01 02
www.tourisme28.com
maxime.darras@tourisme28.com
info.groupes@tourisme28.com

45 LOIRET
Tél : 02 38 62 97 34
www.circuitsgroupesloiret.com
groupes@tourismeloiret.com

■ GRAND EST

10 AUBE
Tél : 03 25 42 50 83
www.aube-champagne.com
estelle.mazard@aube.fr

52 HAUTE-MARNE
Tél : 03 25 30 31 90
www.tourisme-hautemarne.com
groupes@tourisme-hautemarne.com

■ HAUTS DE FRANCE

60 OISE
Tél : 03 64 60 60 01
www.oisetourisme.com
reservation@oisetourisme.com

62 PAS-DE-CALAIS
Tél : 03 21 10 34 40
www.groupes-pasdecalais.com
groupes@pas-de-calais.com

80 SOMME
Tél : 03 22 71 22 74
www.somme-groupes.com
groupes@somme-tourisme.com

■ ILE-DE-FRANCE

77 SEINE-ET-MARNE
Tél : 01 60 39 60 41
www.seine-et-marne-attractivite.fr
laurence.trasbot@attractivite77.fr

91 ESSONNE
Tél : 01 64 97 96 34
www.essonnetourisme.com
c.bouillon@essonnetourisme.com

93 SEINE-SAINT-DENIS
Tél : 01 49 15 98 98
www.tourisme93.com
groupes@tourisme93.com

94 VAL-DE-MARNE
Tél : 01 55 09 30 73
www.tourisme-valdemarne.com
resa@tourisme-valdemarne.com

95 VAL D'OISE
Tél : 01 30 73 39 18
www.valdoise-tourisme.com
groupes@valdoise-tourisme.com

■ NORMANDIE

27 EURE
Tél : 02 32 62 84 49
www.eure-tourisme.fr
groupes@eure-tourisme.fr

61 ORNE
Tél : 02 33 15 00 06
www.escaporne.fr
groupes@orne.fr

■ NOUVELLE AQUITAINE

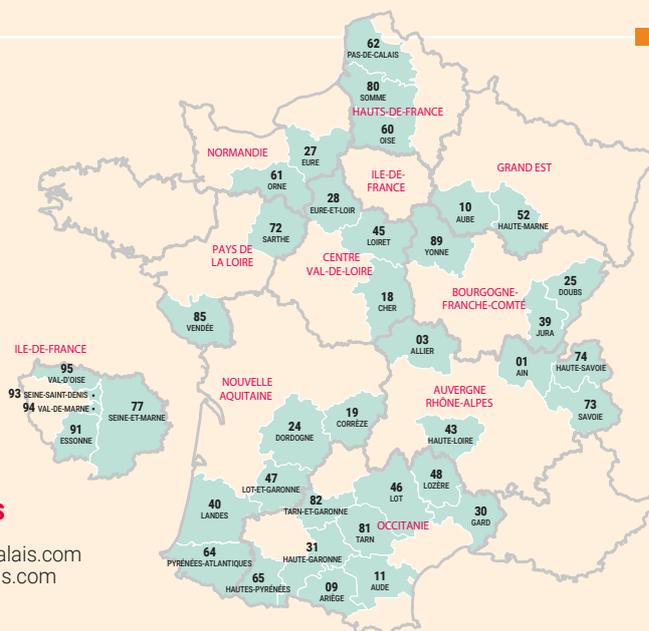
19 CORRÈZE
Tél : 05 55 29 58 67
www.tourismecorreze.com
pbreuil@correze.fr

24 DORDOGNE
Tél : 05 53 35 50 33
www.perigord-reservation.com
groupes@tourismeperigord.com

40 LANDES
Tél : 05 58 06 69 88
www.groupes-tourismelandes.com
groupes@cdt40.com

47 LOT-ET-GARONNE
Tél : 05 53 66 14 14
www.tourisme-lotetgaronne.com
jfillol@tourisme-lotetgaronne.com

64 PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Tél : 05 59 27 17 49 / 05 59 37 96 92
receptif@tourismepau.fr
d.susbielles@otpaysbasque.com



■ OCCITANIE

09 ARIÈGE
Tél : 05 61 02 30 72
www.ariegepyrenees.com
groupes@ariegepyrenees.com

11 AUDE
Tél : 04 68 11 66 05
www.audetourisme.com
c.combis@audetourisme.com

30 GARD
Tél : 04 66 36 98 13
www.tourismegard.com
reservation@tourismegard.com

31 HAUTE-GARONNE
Tél : 05 61 99 70 69
www.hautegaronnetourisme.com
fducler@tourismehg.com

46 LOT
Tél : 06 62 88 00 14
www.destination-groupes.net/nos-destinations/
ou-partir-en-france/lot
fbeigelman@cahorsvalleedulot.com

48 LOZÈRE
Tél : 04 66 65 74 19
www.lozere-resa.com
f.revol@lozere-resa.com

65 HAUTES-PYRÉNÉES
Tél : 05 62 56 70 03
www.tourisme-hautes-pyrenees.com
laboutique.groupe@ha-py.fr

81 TARN
Tél : 05 63 77 01 64
www.tourisme-tarn.com
groupes@tourisme-tarn.com

82 TARN-ET-GARONNE
Tél : 05 63 21 79 47
www.tourisme-tarnetgaronne.fr
fabienne.sinnig@tourisme82.com

■ PAYS DE LA LOIRE

72 SARTHE
Tél : 02 72 88 18 75
www.sarthetourisme.com/voyager-
en-groupe-en-sarthe
i.guet@sarthetourisme.com

85 VENDÉE
Tél : 02 51 62 65 27
www.vendee-tourisme.com
groupes@vendee-tourisme.com

LE RÉSEAU DES AGENCES DÉPARTEMENTALES

15 avenue Carnot - 75017 PARIS
E-mail : groupes@adn-tourisme.fr

www.destination-groupes.net  